



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION TAXATION ANNUELLE 2024

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester :

Avis public est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Que le rôle de perception foncier pour l'année 2024 confectionné en conformité avec le règlement de taxation 289-2024 adopté le 8 janvier 2024 est complété et déposé au bureau de la directrice générale/greffière-trésorière au 61-A rue Principale, à Saint-Nazaire-de-Dorchester.

Que l'envoi des comptes de taxe foncière sera fait dans les délais impartis.

Le premier versement des taxes devra être acquitté le ou avant le **1^{er} mars 2024**, le deuxième versement devra être acquitté le ou avant le **1^{er} juin 2024**, le troisième versement devra être acquitté le ou avant le **1^{er} août 2024** et le quatrième versement devra être acquitté le ou avant le **1^{er} octobre 2024**.

Que le rôle de perception foncier est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 26^e jour de janvier 2024

Joanie Bolduc Pelchat

Directrice générale/greffière-trésorière